

Bachelier en enseignement section 3 mathématiques et formation numérique

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE		
Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT		
Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be
HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL		
Tél : +32 (0) 71 43 82 11	Fax : +32 (0) 71 47 28 19	Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

RM1102 AFP et stage 1.2 : s'essayer à la profession 1.2			
Ancien Code	PERM1B12AFPS2	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	B/C/Z/B/Z/C/B/C/Z/B/Z/C/B/C/Z/B/Z/C/ EMB1120		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	7 C	Volume horaire	210 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte Pierrick RENUART (renuarp@helha.be) Loïc MICHEL (michell@helha.be) Céline DENAYST (denaystc@helha.be) Sandrine D'HOEDT (dhoedts@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Sigouline LEMBOURG (lembourgs@helha.be) Sandrine BOUCART (boucart@helha.be) Marion DELHAYE (delhayema@helha.be) HELHa Loverval Fabienne MIGLIONICO (miglionico@helha.be) Matthieu FENSIE (fensiem@helha.be) Audrey COMPERE (comperea@helha.be) Nathalie DEGOSSERIE (degosserien@helha.be)		
Coefficient de pondération	70		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité a pour intention de permettre à l'étudiant de découvrir le fonctionnement d'une classe, la structure d'une leçon et mettre en oeuvre des premiers gestes professionnels en développant sa réflexivité.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **LES COMPÉTENCES DE L'ACTEUR INSTITUTIONNEL, SOCIAL ET CULTUREL**

Sous Compétence 1.2 Comprendre les enjeux éthiques et respecter les cadres déontologiques et réglementaires de la profession dans une perspective démocratique et de responsabilité

1.2.1 Comprendre les enjeux éthiques et respecter les cadres déontologiques et réglementaires de la profession dans une perspective démocratique et de responsabilité

Sous Compétence 1.4 Maîtriser sa situation administrative et le suivi de son dossier administratif personnel

1.4.1 Maîtriser sa situation administrative et le suivi de son dossier administratif personnel

Compétence 2 **LES COMPÉTENCES DE L'ACTEUR D'UNE ORGANISATION APPRENANTE DANS UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE**

Sous Compétence 2.1 S'investir dans le travail collaboratif au sein d'une équipe éducative afin d'en augmenter le professionnalisme et l'expertise par la mobilisation de l'intelligence collective, notamment au cours de concertations

- 2.1.1 S'investir dans le travail collaboratif au sein d'une équipe éducative afin d'en augmenter le professionnalisme et l'expertise par la mobilisation de l'intelligence collective, notamment au cours de concertations

Sous Compétence 2.2 Identifier ses besoins de formation individuelle et participer à l'identification des besoins de formation de l'équipe pédagogique

- 2.2.1 Identifier ses besoins de formation individuelle et participer à l'identification des besoins de formation de l'équipe pédagogique

Sous Compétence 2.3 Contribuer à la diffusion, au sein de l'équipe éducative, des acquis liés aux formations continues suivies ou des capacités développées par ces formations ou par l'expérience

- 2.3.1 Contribuer à la diffusion, au sein de l'équipe éducative, des acquis liés aux formations continues suivies ou des capacités développées par ces formations ou par l'expérience

Compétence 3 **LES COMPÉTENCES DE L'ORGANISATEUR ET ACCOMPAGNATEUR D'APPRENTISSAGES DANS UNE DYNAMIQUE ÉVOLUTIVE**

Sous Compétence 3.1 Maîtriser les contenus disciplinaires, leurs fondements épistémologiques, leur évolution scientifique et technologique, leur didactique et la méthodologie de leur enseignement ;

- 3.1.1 Maîtriser les contenus disciplinaires, leurs fondements épistémologiques, leur évolution scientifique et technologique, leur didactique et la méthodologie de leur enseignement ;

Sous Compétence 3.2 Maîtriser les savoirs relatifs aux processus d'apprentissage, aux recherches sur les différents modèles et théories de l'enseignement ;

- 3.2.1 Maîtriser les savoirs relatifs aux processus d'apprentissage, aux recherches sur les différents modèles et théories de l'enseignement ;

Sous Compétence 3.3 Maîtriser la langue française écrite et orale de manière approfondie pour enseigner et communiquer de manière adéquate dans les divers contextes et les différentes disciplines liés à la profession ;

- 3.3.1 Maîtriser la langue française écrite et orale de manière approfondie pour enseigner et communiquer de manière adéquate dans les divers contextes et les différentes disciplines liés à la profession ;

Sous Compétence 3.5 Agir comme pédagogue au sein de la classe et au sein de l'établissement scolaire dans une perspective collective, notamment à travers :

- 3.5.1 la conception et la mise en oeuvre d'une démarche d'enseignement et d'apprentissage, comprenant des pratiques variées de nature à renforcer la motivation et la promotion de la confiance en soi des élèves et à développer leur créativité et leur esprit d'initiative et de coopération ;

Sous Compétence 3.6 Maîtriser l'intégration des technologies numériques dans ses pratiques pédagogiques ;

- 3.6.1 Maîtriser l'intégration des technologies numériques dans ses pratiques pédagogiques ;

Sous Compétence 3.7 Prendre en compte l'éducation aux médias, l'EVRAS ainsi que le genre de manière transversale ;

- 3.7.1 Prendre en compte l'éducation aux médias, l'EVRAS ainsi que le genre de manière transversale ;

Compétence 4 **LES COMPÉTENCES DU PRATICIEN RÉFLEXIF**

Sous Compétence 4.1 Lire de manière critique les résultats de recherches scientifiques en éducation et en didactique et s'en inspirer pour son action d'enseignement ainsi que s'appuyer sur diverses disciplines des sciences humaines pour analyser et agir en situation professionnelle

- 4.1.1 Lire de manière critique les résultats de recherches scientifiques en éducation et en didactique et s'en inspirer pour son action d'enseignement ainsi que s'appuyer sur diverses disciplines des sciences humaines pour analyser et agir en situation professionnelle

Sous Compétence 4.2 Mener, individuellement et avec ses pairs, une observation et une analyse critique et rigoureuse de ses propres pratiques et de leur impact sur les élèves, afin de réguler son enseignement et d'en faire évoluer les stratégies et conditions de mise en oeuvre dans une perspective d'efficacité et d'équité.

- 4.2.1 Mener, individuellement et avec ses pairs, une observation et une analyse critique et rigoureuse de ses propres pratiques et de leur impact sur les élèves, afin de réguler son enseignement et d'en faire évoluer les stratégies et conditions de mise en oeuvre dans une perspective d'efficacité et d'équité.

Sous Compétence 4.3 Construire progressivement son identité professionnelle notamment en mobilisant des outils de développement professionnel personnel tel que le portfolio

- 4.3.1 Construire progressivement son identité professionnelle notamment en mobilisant des outils de développement professionnel personnel tel que le portfolio

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable de :

- Respecter le cadre
- Faire preuve d'une attitude professionnelle
- À la suite des expériences et observations vécues lors des stages et cours d'AFP, dresser sa vision d'un enseignant idéal et expliciter son rôle comme acteur du changement
- Collaborer activement/co-construire avec ses pairs, maitres de stage, professeurs/formateurs d'enseignants... dans un travail d'équipe
- Garder des traces écrites du travail collaboratif, du co-enseignement et de la co-intervention
- Maîtriser la matière, en faisant preuve de rigueur et de précision dans les savoirs abordés
- Adapter le contenu au niveau des élèves en tenant compte d'éventuels prérequis
- Déterminer les objectifs et compétences à atteindre en adéquation avec le programme en tenant compte d'éventuels prérequis
- Adopter un registre de langue approprié à l'interlocuteur et à la situation
- Veiller à l'articulation, au débit, à la fluidité, à la hauteur, à l'intonation et au rythme de la voix
- Maîtriser l'orthographe et les règles d'expression écrite dans toutes les productions professionnelles (préparation – évaluation – tableau)
- Utiliser un vocabulaire précis et accessible au public
- Communiquer des consignes claires et précises
- Identifier des règles de classe explicites et propices à un climat d'apprentissage
- Organiser, stocker et protéger des données numériques dans le respect des réglementations (copies d'élèves, résultats, extraits vidéos...)
- Créer ou choisir de manière critique et utiliser, seul ou en équipe, des outils d'observation
- Adopter une attitude d'ouverture et tenir compte des remarques et conseils
- Accepter de remettre en question sa pratique

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PERM1B12AFPS2A AFP 1.2 : s'essayer à la profession 1.2 150 h / 4 C

PERM1B12AFPS2B Stage 1.2 : s'essayer à la profession 1.2 60 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 70 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PERM1B12AFPS2A AFP 1.2 : s'essayer à la profession 1.2 40

PERM1B12AFPS2B Stage 1.2 : s'essayer à la profession 1.2 30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

L'évaluation consiste en une épreuve intégrée.

5. Cohérence pédagogique

Les ateliers de formation pratique (AFP) sont conçus pour soutenir et enrichir les expériences de stage.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en enseignement section 3 mathématiques et formation numérique

HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL

Tél : +32 (0) 71 43 82 11

Fax : +32 (0) 71 47 28 19

Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

AFP 1.2 : s'essayer à la profession 1.2			
Ancien Code	13_PERM1B12AFPS2A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CEMB1121		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	150 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Fabienne MIGLIONICO (miglionicof@helha.be) Matthieu FENSIE (fensiem@helha.be) Audrey COMPERE (comperea@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Les AFP contribuent à placer théorie et pratique dans un rapport de fonctionnalité réciproque, tant du point de vue psychopédagogique que didactique. Cette activité d'apprentissage a pour objectif de découvrir le fonctionnement d'une classe, la structure d'une leçon et mettre en oeuvre des premiers gestes professionnels en développant sa réflexivité. Les AFP mettent l'accent sur les représentations du métier et sur l'apprentissage dans toute sa complexité et préparent les étudiants pour leurs stages. Durant les séances, les étudiants seront encadrés, parfois en co-enseignement, par un ou plusieurs enseignant(s) du secondaire (Maitre(s) de formation pratique), un ou plusieurs didacticiens et un psychopédagogue. Les AFP sont obligatoires pour tous et conditionnent l'accès aux stages (cf. Plaquette Stages)

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Domaine 1 : LES COMPÉTENCES DE L'ACTEUR INSTITUTIONNEL, SOCIAL ET CULTUREL (AAT 1, 2 et 3)

C2 : Comprendre les enjeux éthiques et respecter les cadres déontologiques et réglementaires de la profession

2.1. Respecter le cadre :

- Communiquer adéquatement (absences, changements, prise de contact ...) avec politesse et sans erreurs de langage avec la Haute École (direction, secrétariat, maître-assistant, MFP ...) et les lieux de stage (direction, maître de stage ...)
- Gérer l'aspect administratif du stage (horaire, conventions, accords de collaboration, attestations, rapport, évaluation ...)
- Respecter les règles institutionnelles des lieux de stage (notamment le secret professionnel et la tenue vestimentaire)

2.2. Faire preuve d'une attitude professionnelle :

- Être ponctuel et respecter les échéances (en stage et pour la remise des documents et préparations de leçon)
- Respecter les règles de savoir-vivre envers tous les partenaires.
- Manifester de l'intérêt par rapport aux apprentissages des élèves
- Analyser et dépasser ses réactions spontanées, ses préjugés et ses émotions
- Réagir adéquatement aux changements
- Traiter l'élève avec dignité et respect

2.3. À la suite des expériences et observations vécues lors des stages et cours d'AFP, dresser sa vision d'un enseignant idéal et expliciter son rôle comme acteur du changement.

Domaine 2 : LES COMPÉTENCES DE L'ACTEUR D'UNE ORGANISATION APPRENANTE DANS UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE (AAT 4)

C5 : Maîtriser les contenus disciplinaires, leurs fondements épistémologiques, leur évolution scientifique et technologique, leur didactique et la méthodologie de leur enseignement : Volet A

- 5.1. Maîtriser la matière, en faisant preuve de rigueur et de précision dans les savoirs abordés
- 5.2. Adapter le contenu au niveau des élèves en tenant compte d'éventuels prérequis

C6 : Maîtriser les contenus disciplinaires, leurs fondements épistémologiques, leur évolution scientifique et technologique, leur didactique et la méthodologie de leur enseignement : Volet B

- 6.1. Déterminer les objectifs et compétences à atteindre en adéquation avec le programme

C7 : Maîtriser la langue française écrite et orale et/ou la langue cible de manière approfondie pour enseigner et communiquer de manière adéquate dans les divers contextes et les différentes disciplines liés à la profession

- 7.1. Adopter un registre de langue approprié à l'interlocuteur et à la situation
- 7.2. Veiller à l'articulation, au débit, à la fluidité, à la hauteur, à l'intonation et au rythme de la voix
- 7.3. Maîtriser l'orthographe et les règles d'expression écrite dans toutes les productions professionnelles (préparation – évaluation – tableau)
- 7.4. Utiliser un vocabulaire précis et accessible au public
- 7.5. Communiquer des consignes claires et précises

C8 : Gérer le groupe-classe en situation éducative et pédagogique de manière stimulante, structurante et sécurisante ;

- 8.1. Identifier des règles de classe explicites et propices à un climat d'apprentissage.

C9 : Maîtriser l'intégration des supports didactiques et technologies numériques dans ses pratiques pédagogiques

- 9.1. Organiser, stocker et protéger des données numériques dans le respect des réglementations (copies d'élèves, résultats, extraits vidéos...)

Domaine 4 : LES COMPÉTENCES DU PRATICIEN RÉFLEXIF (AAT 11)

C11 : Mener, individuellement et avec ses pairs, une observation et une analyse critique et rigoureuse de ses propres pratiques et de leur impact sur les élèves, afin de réguler son enseignement et d'en faire évoluer les stratégies et conditions de mise en œuvre dans une perspective d'efficacité et d'équité

- 11.1. Créer ou choisir de manière critique et utiliser, seul ou en équipe, des outils d'observation des pratiques du maître de stage
- 11.2. Adopter une attitude d'ouverture et tenir compte des remarques et conseils
- 11.3. Accepter de remettre en question sa pratique

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Les démarches et outils d'observation de la classe et des pratiques professionnelles
- La planification d'une période de cours
- La structure d'une leçon selon la discipline
- La réflexivité

Démarches d'apprentissage

Les séances de cours se construiront autour de/d' :

- observations et analyses de situations d'apprentissage réelles ou simulées ;
- échanges autour de ses représentations en lien avec les gestes professionnels ;
- observations et analyses de la structure de préparations de leçon ;
- activités d'analyse et d'appropriation d'activités d'apprentissage existantes ;
- activités de mise en pratique de quelques gestes professionnels sélectionnés au service de l'activité des élèves ;
- discussions, analyses, apports théoriques à propos d'activités vécues ;
- analyses réflexives sur les pratiques d'enseignement ;

afin d'initier sa boîte à outils professionnels.

Durant les heures d'autonomie, l'étudiant sera amené à effectuer des recherches et à préparer des travaux individuels ou en groupe.

Dans le cadre du printemps des disciplines et au sein notre Haute Ecole, les étudiants animeront et observeront des ateliers à destination d'élèves du secondaire. Ces ateliers seront préparés, avec les enseignants, lors des AFP et des

séances d'accompagnement de stage.

Dispositifs d'aide à la réussite

Evaluation formative en cours d'avancement (feed-backs personnalisés).

Sources et références

Programmes d'enseignement, socles de compétences, référentiels du pacte d'excellence, manuels scolaires et toute ressource présentée en classe.

Plaquette de présentation des modalités de stage.

Tout document présent sur ConnectED

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Notes de cours, powerpoint, recherches complémentaires dans les ouvrages de référence, sites internet en lien avec la pratique professionnelle.

4. Modalités d'évaluation

Principe

En juin, le jury d'UE statuera sur l'acquisition ou non des acquis d'apprentissage de toute l'unité suite aux évaluations du stage et à la réalisation par l'étudiant d'une épreuve intégrée organisée par les professeurs de l'UE.

Cette épreuve intégrée consistera en la remise d'un portfolio personnel et d'une défense orale de celui-ci devant un jury.

Selon cette épreuve intégrée, une note unique pour toute l'UE sera établie.

L'UE ne sera évaluée que si l'étudiant a présenté l'ensemble de l'épreuve intégrée. A défaut, l'UE sera considérée comme non valide. Si un étudiant décide de ne pas effectuer ses stages, l'UE sera considérée comme non valide au Q2 et au Q3.

Une présence réelle en classe de 100% avant le stage est obligatoire pour que l'étudiant puisse partir en stage.

Une présence réelle en classe de 100% sur l'ensemble des séances de cours est obligatoire pour que l'épreuve intégrée soit validée.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exm	100	Exm	100

Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

Lorsqu'un étudiant présente l'épreuve intégrée d'une Unité d'Enseignement, que ce soit en première ou en seconde session, il est tenu de remettre l'ensemble des éléments constitutifs de ladite épreuve dans les délais et selon les modalités fixées par la fiche ECTS et les consignes d'évaluation.

En cas de non-remise d'un travail et/ou de non-présentation ou demande de note de présence pour une partie de l'épreuve, l'étudiant se verra attribuer une note de présence pour l'ensemble de l'Unité d'Enseignement concernée. Toutefois, le jury d'évaluation peut, dans des circonstances exceptionnelles dûment motivées, décider d'une autre modalité d'évaluation.

Si l'étudiant obtient en juin une note globale pour l'UE inférieure à 10/20, celui-ci devra représenter une épreuve intégrée en août (remise d'un portfolio et défense de celui-ci). Le jury d'UE statuera sur l'acquisition ou non des acquis d'apprentissage de toute l'unité, en regard du bilan de l'épreuve intégrée réalisée en août et du bilan de stage.

L'échelle utilisée pour établir la note de l'UE est la même qu'en première session. L'UE ne sera évaluée que si l'étudiant a présenté l'entiereté de l'épreuve intégrée. A défaut, l'UE sera considérée comme non présentée. Les modalités du Q3 sont identiques à celles du Q2.

Conformément à l'article 76 du RGE

Toutes les activités d'apprentissage de l'UE AFP / stage sont obligatoires.

L'absence à l'une ou l'autre activité entraînera la note spéciale PP (pas présenté) à l'ensemble de l'UE.

En cas de motif légitime, l'étudiant est tenu de faire parvenir un certificat médical ou un justificatif dans les deux jours ouvrables qui suivent son premier jour d'absence. En dehors des absences couvertes par un certificat médical pour maladie, la légitimité de l'absence est jugée par la Direction aux enseignements.

Toute absence durant des activités pratiques (stages actifs, laboratoires, etc.) oblige l'étudiant à effectuer des prestations supplémentaires de récupération à la condition que l'organisation de celles-ci soit possible.

Leur nombre et les dispositions à prendre sont déterminés par la Direction aux enseignements et les enseignants concernés.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en enseignement section 3 mathématiques et formation numérique

HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL
Tél : +32 (0) 71 43 82 11 Fax : +32 (0) 71 47 28 19 Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Stage 1.2 : s'essayer à la profession 1.2			
Ancien Code	13_PERM1B12AFPS2B	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CEMB1122		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Nathalie DEGOSSERIE (degosserien@helha.be) Matthieu FENSIE (fensiem@helha.be) Fabienne MIGLIONICO (miglionicof@helha.be) Audrey COMPERE (comperea@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage a pour intention de permettre à l'étudiant de mobiliser, combiner et d'intégrer différentes ressources disciplinaires et psychopédagogiques en lien avec des situations professionnelles.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Domaine 1 : LES COMPÉTENCES DE L'ACTEUR INSTITUTIONNEL, SOCIAL ET CULTUREL (AAT 1, 2 et 3)

C2 : Comprendre les enjeux éthiques et respecter les cadres déontologiques et réglementaires de la profession

2.1. Respecter le cadre :

- Communiquer adéquatement (absences, changements, prise de contact ...) avec politesse et sans erreurs de langage avec la Haute École (direction, secrétariat, maître-assistant, MFP ...) et les lieux de stage (direction, maître de stage ...)
- Gérer l'aspect administratif du stage (horaire, conventions, accords de collaboration, attestations, rapport, évaluation ...)
- Respecter les règles institutionnelles des lieux de stage (notamment le secret professionnel et la tenue vestimentaire)

2.2. Faire preuve d'une attitude professionnelle :

- Être ponctuel et respecter les échéances (en stage et pour la remise des documents et préparations de leçon)
- Respecter les règles de savoir-vivre envers tous les partenaires.
- Manifester de l'intérêt par rapport aux apprentissages des élèves
- Analyser et dépasser ses réactions spontanées, ses préjugés et ses émotions
- Réagir adéquatement aux changements
- Traiter l'élève avec dignité et respect

2.3. À la suite des expériences et observations vécues lors des stages et cours d'AFP, dresser sa vision d'un enseignant idéal et expliciter son rôle comme acteur du changement.

Domaine 2 : LES COMPÉTENCES DE L'ACTEUR D'UNE ORGANISATION APPRENANTE DANS UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE (AAT 4)

C5 : Maîtriser les contenus disciplinaires, leurs fondements épistémologiques, leur évolution scientifique et technologique, leur didactique et la méthodologie de leur enseignement : Volet A

5.1. Maîtriser la matière, en faisant preuve de rigueur et de précision dans les savoirs abordés

5.2. Adapter le contenu au niveau des élèves en tenant compte d'éventuels prérequis

C6 : Maîtriser les contenus disciplinaires, leurs fondements épistémologiques, leur évolution scientifique et technologique, leur didactique et la méthodologie de leur enseignement : Volet B

6.1. Déterminer les objectifs et compétences à atteindre en adéquation avec le programme

C7 : Maîtriser la langue française écrite et orale et/ou la langue cible de manière approfondie pour enseigner et communiquer de manière adéquate dans les divers contextes et les différentes disciplines liés à la profession

7.1. Adopter un registre de langue approprié à l'interlocuteur et à la situation

7.2. Veiller à l'articulation, au débit, à la fluidité, à la hauteur, à l'intonation et au rythme de la voix

7.3. Maîtriser l'orthographe et les règles d'expression écrite dans toutes les productions professionnelles (préparation – évaluation – tableau)

7.4. Utiliser un vocabulaire précis et accessible au public

7.5. Communiquer des consignes claires et précises

C8 : Gérer le groupe-classe en situation éducative et pédagogique de manière stimulante, structurante et sécurisante ;

8.1. Identifier des règles de classe explicites et propices à un climat d'apprentissage.

C9 : Maîtriser l'intégration des supports didactiques et technologies numériques dans ses pratiques pédagogiques

9.1. Organiser, stocker et protéger des données numériques dans le respect des réglementations (copies d'élèves, résultats, extraits vidéos...)

Domaine 4 : LES COMPÉTENCES DU PRATICIEN RÉFLEXIF (AAT 11)

C11 : Mener, individuellement et avec ses pairs, une observation et une analyse critique et rigoureuse de ses propres pratiques et de leur impact sur les élèves, afin de réguler son enseignement et d'en faire évoluer les stratégies et conditions de mise en œuvre dans une perspective d'efficacité et d'équité

11.1. Créer ou choisir de manière critique et utiliser, seul ou en équipe, des outils d'observation des pratiques du maître de stage

11.2. Adopter une attitude d'ouverture et tenir compte des remarques et conseils

11.3. Accepter de remettre en question sa pratique

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Deux semaines de stage d'observation participante sont organisées.

La première semaine de stage se déroulera dans notre Haute Ecole. Les étudiants animeront et observeront des ateliers à destination d'élèves du secondaire. Ces ateliers seront préparés, avec les enseignants, lors des AFP et des séances d'accompagnement de stage.

La deuxième semaine se déroulera dans une école de l'enseignement secondaire : l'étudiant accompagne son ou ses maître(s) de stage, essentiellement dans une démarche d'observation. Un volume compris entre 5 et 7 heures (sur les 16h d'observation) sera consacré à une participation active du stagiaire. Durant ces heures de participation active, l'étudiant met en pratique, accompagné du maître de stage, des activités d'apprentissage conçues par ce dernier. Il revient à l'étudiant de prendre contact avec son école de stage pour établir son horaire et rencontrer au préalable ses maîtres de stage.

Démarches d'apprentissage

La préparation des stages est étroitement articulée aux AFP : consignes concernant les modalités et exigences des stages ; apprentissages et suivi de démarches d'observation et de mise en œuvre d'activités d'enseignement ; réflexivité sur ces observations et expérimentations.

Dispositifs d'aide à la réussite

Évaluation formative en cours d'avancement (feed-backs personnalisés).

Sources et références

Programmes d'enseignement, socles de compétences, référentiels du pacte d'excellence, manuels scolaires et toute ressource présentée en classe.

Plaquette de présentation des modalités de stage.

Tout document présent sur ConnectED

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Notes de cours, powerpoint, recherches complémentaires dans les ouvrages de référence, sites internet en lien avec la pratique professionnelle, sites internet des écoles de stage.

4. Modalités d'évaluation

Principe

En juin, le jury d'UE statuera sur l'acquisition ou non des acquis d'apprentissage de toute l'unité suite aux évaluations du stage et à la réalisation par l'étudiant d'une épreuve intégrée organisée par les professeurs de l'UE. Cette épreuve intégrée consistera en la remise d'un portfolio personnel et d'une défense de celui-ci.

Selon cette épreuve intégrée, une note unique pour toute l'UE sera établie.

L'UE ne sera évaluée que si l'étudiant a présenté l'ensemble de l'épreuve intégrée. A défaut, l'UE sera considérée comme non valide. Si un étudiant décide de ne pas effectuer ses stages, l'UE sera considérée comme non valide au Q2 et au Q3.

Une présence réelle en classe de 100% avant le stage est obligatoire pour que l'étudiant puisse partir en stage.

Une présence réelle en classe de 100% sur l'ensemble des séances de cours est obligatoire pour que l'épreuve intégrée soit validée.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exm	100	Exm	100

Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Lorsqu'un étudiant présente l'épreuve intégrée d'une Unité d'Enseignement, que ce soit en première ou en seconde session, il est tenu de remettre l'ensemble des éléments constitutifs de ladite épreuve dans les délais et selon les modalités fixées par la fiche ECTS et les consignes d'évaluation.

En cas de non-remise d'un travail et/ou de non-présentation ou demande de note de présence pour une partie de l'épreuve, l'étudiant se verra attribuer une note de présence pour l'ensemble de l'Unité d'Enseignement concernée. Toutefois, le jury d'évaluation peut, dans des circonstances exceptionnelles dûment motivées, décider d'une autre modalité d'évaluation.

Si l'étudiant obtient en juin une note globale pour l'UE inférieure à 10/20, celui-ci devra représenter une épreuve intégrée en août (remise d'un portfolio et défense de celui-ci). Le jury d'UE statuera sur l'acquisition ou non des acquis d'apprentissage de toute l'unité, en regard du bilan de l'épreuve intégrée réalisée en août et du bilan de stage.

L'échelle utilisée pour établir la note de l'UE est la même qu'en première session. L'UE ne sera évaluée que si l'étudiant a présenté l'entièreté de l'épreuve intégrée. A défaut, l'UE sera considérée comme non présentée. Les modalités du Q3 sont identiques à celles du Q2.

Conformément à l'article 76 du RGE

Toutes les activités d'apprentissage de l'UE AFP / stage sont obligatoires.

L'absence à l'une ou l'autre activité entraînera la note spéciale PP (pas présenté) à l'ensemble de l'UE.

En cas de motif légitime, l'étudiant est tenu de faire parvenir un certificat médical ou un justificatif dans les deux jours ouvrables qui suivent son premier jour d'absence. En dehors des absences couvertes par un certificat médical pour maladie, la légitimité de l'absence est jugée par la Direction aux enseignements.

Toute absence durant des activités pratiques (stages actifs, laboratoires, etc.) oblige l'étudiant à effectuer des prestations supplémentaires de récupération à la condition que l'organisation de celles-ci soit possible.

Leur nombre et les dispositions à prendre sont déterminés par la Direction aux enseignements et les enseignants concernés.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).